



PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Compte-rendu de réunion		
Bureau : bureau de l'environnement	Titre de la réunion : Comité d'information et d'échange de la gare de triage de Drancy- Le Bourget	Date de la réunion : 22 novembre 2018 à 10 heures
Rédacteur : Xavier CAUDOUX Tél : 01 41 60 64 81	Réunion présidée par Monsieur Patrick LAPOUZE, Sous-préfet du Raincy.	

En introduction, M. LAPOUZE accueille les participants, rappelle l'engagement de l'Etat dans ce dossier et remercie tous les acteurs qui y concourent. Il annonce les trois points fixés à l'ordre du jour du présent CIE :

1) Présentation de l'actualité et des actions menées sur le site par la SNCF.

La SNCF présente un état de l'activité de triage et fait le constat d'une stabilisation de celle-ci.

Elle rappelle son attachement à la sécurité du site et présente son projet de réduction du niveau sonore lié à l'activité de débranchement (freins de voie). Elle indique avoir fait appel à un prestataire slovène pour conduire les actions visant à cette réduction et précise que des installations ont été déjà effectuées.

Toutefois, M. de PONTFARCY, directeur de cabinet de la maire de Drancy, signale que cette société attend un contact de la part de la SNCF pour poursuivre ces installations. La SNCF reconnaît que les échanges avec ce prestataire ont été suspendus pendant un temps, consécutivement à des restructurations internes, mais précise que la collaboration va pouvoir désormais reprendre, afin de faire avancer les actions à mener.

La SNCF présente les mesures de sécurité de l'exploitation sur le triage (réduction des risques de tamponnements, interdiction des manœuvres concomitantes en tête de faisceau,...), puis les investissements de sûreté en cours (notamment des compléments de clôtures sur des endroits ciblés).

La SNCF informe des incidents qui ont eu lieu depuis le dernier CIE, notamment un événement de type 2, survenu le 17 juillet 2017, mais qui est resté sans conséquence.

M. de PONTFARCY fait part, quant à lui, d'un incident survenu le 03 octobre 2018 en dehors de la zone de la gare de triage, à Bobigny. La SNCF confirme cet incident qui est resté sans conséquence.

M. LAPOUZE indique qu'une réponse du préfet sera faite à Madame la maire.

Le Collectif des riverains de la gare de triage de Drancy, du Bourget et du Blanc Mesnil (CORIGAT) demande quelles sont les mesures envisagées afin de prévenir les risques terroristes. La SNCF indique que des mesures existent déjà et que d'autres sont en cours de déploiement.

2) Présentation de l'actualisation de l'étude de dangers de la SNCF relative à la gare de triage de Drancy-Le Bourget par l'unité départementale (UD) de la DRIEE.

Madame LAHOZ, représentante de l'UD DRIEE, rappelle à titre liminaire les missions de la DRIEE.

Elle indique que deux visites sur site ont été réalisées en 2018 :

- le 27 février 2018, qui a permis de contrôler le déploiement des doubles-cales sur la totalité des voies de formation et de vérifier l'avancement des travaux de sécurisation ;
- le 13 novembre 2018, réalisée conjointement avec la Mission Transport de Marchandises Dangereuses (MTMD) de la direction générale de la prévention des risques (DGPR) au sein du ministère de la transition écologique et solidaire et la DRIEA, portant sur le contrôle d'une rame de matière dangereuse et ayant donné lieu à deux fiches d'anomalies transmises au remplisseur.

Madame LAHOZ rappelle ensuite l'historique de la procédure d'instruction de l'étude de dangers, notamment l'arrêté préfectoral du 26 mai 2016 prescrivant la remise d'une étude de dangers révisée et fixant des mesures conservatoires. Elle précise que la validation de cette nouvelle étude en mars 2017 a permis d'avancer sur les autres procédures, notamment le porter à connaissance concernant les préconisations en matière d'urbanisme qui a été élaboré en juin 2017.

Elle expose le calendrier prévisionnel à venir pour la finalisation de l'arrêté préfectoral, dont la signature est prévue au 1er semestre 2019.

Le CORIGAT fait part du souhait des riverains de voir aboutir l'issue de cette procédure dans les meilleurs délais.

3) Présentation de la refonte du plan particulier d'intervention (PPI) par le bureau de la défense et de la sécurité civiles (BDSC).

M. ANTONI, chef du BDSC, rappelle, à titre liminaire, que le PPI fait l'objet d'une refonte totale. Il présente les actions qui ont été accomplies depuis le dernier CIE et indique qu'un exercice simulant un incident sur la gare de triage est prévue le 29 novembre 2018.

Il détaille ensuite le calendrier d'élaboration du PPI à venir et les actions restant à accomplir : soumettre le PPI aux collectivités territoriales pour contribution (mi-décembre 2018), puis pour avis (février 2019), la consultation du public (janvier 2019), l'intégration le cas échéant des observations (février 2019) et l'adoption du PPI, prévue vers la fin du 1er trimestre 2019. Le BDSC a rappelé les modalités de la consultation du public qui se fera par voie de mise à disposition du projet de PPI en mairie, en préfecture et en sous-préfecture et de recueil des observations sur les registres en mairies qui devront être transmis à la préfecture.

Le Conseil départemental demande s'il peut avoir communication de l'étude de dangers. L'UD DRIEE et M. LAPOUZE précisent qu'un résumé non technique pourrait leur être communiqué, sous réserve des règles de confidentialité.

Le CORIGAT signale l'existence de défaillances au niveau des sirènes et la mairie du Bourget l'absence de sirène active sur la commune.

Le BDSC répond qu'un point de situation est prévu avec la préfecture de police de Paris à ce sujet. M. LAPOUZE confirme la nécessité de faire cet état des lieux sur les sites sensibles.

Le CORIGAT indique qu'il serait opportun de communiquer auprès des riverains, à la fois lors de la phase de consultation du public et lorsque celui-ci sera adopté. Le BDSC indique qu'un plan de communication est prévu, sous forme de brochures (documents types, réflexes,...).

M. LAPOUZE invite tous les acteurs locaux à assurer un relais auprès des citoyens dans le cadre de la consultation du public. Compte tenu des enjeux forts, il insiste sur la nécessité de diffuser des documents qui soient compréhensibles pour le public.

Le CORIGAT souhaite obtenir des précisions sur le Système d'alerte d'informations aux populations (SAIP). Le BDSC précise que le SAIP a été remplacé depuis juillet 2018 par le compte twitter Beauveau Alerte. Des campagnes de sensibilisation sont prévues également dans les médias (radio France). La dernière campagne ayant eu lieu pendant la période estivale, l'échelon central va être saisi pour organiser une autre campagne de communication.

M. LAPOUZE remercie les participants et appelle tous les acteurs de ce dossier à se mobiliser pour finaliser l'étude de dangers et le PPI.

Le sous-préfet,

Le Sous-Préfet

Patrick LAPOUZE

